

# Naître au coeur de sa communauté

## Guide pour la revendication d'une maison de naissance



photo : Organisme Maison de naissance des Laurentides



photo : Stephen Rainer

Par Marie-France Beauregard  
pour le Regroupement Naissance-Renaissance  
avec le comité femmes-sages-femmes

Regroupement  
*Naissance Renaissance*

Mai 2006

**Guide  
pour la revendication d'une  
maison de naissance**



# Table des matières

	Introduction . . . . .	3
<b>1</b>	Le caractère incontournable d'une maison de naissance . . . . .	4
1.1	Bref rappel historique . . . . .	5
1.2	Un lieu communautaire aux couleurs des familles . . . . .	6
1.3	Un lieu à l'image de la pratique sage-femme . . . . .	6
1.4	Un lieu de formation . . . . .	7
<b>2</b>	La mobilisation . . . . .	7
2.1	Les femmes . . . . .	8
2.2	Les hommes . . . . .	8
2.3	Les sages-femmes . . . . .	9
2.4	L'importance de l'implication des femmes dans une maison de naissance . . . . .	9
<b>3</b>	Une démarche de revendication . . . . .	10
3.1	Les différents acteurs . . . . .	10
3.1.1	La communauté . . . . .	11
3.1.2	Les instances gouvernementales et politiques . . . . .	11
3.1.3	Les professionnels de la santé . . . . .	13
3.1.4	Les médias . . . . .	13
3.2	Les différentes étapes . . . . .	14
	Conclusion . . . . .	15
	Annexe 1 Fiches pratiques pour un groupe de citoyennes . . . . .	16
	Annexe 2 Extraits du Cadre de référence Les Maisons de naissance au Québec (avril 2000) . . . . .	20
	Annexe 3 Philosophie de la pratique sage-femme . . . . .	22
	Annexe 4 Budget d'un comité de citoyennes . . . . .	23
	Annexe 5 Document d'informations . . . . .	23
	Annexe 6 Outils . . . . .	24
	Pétition . . . . .	25
	Communiqué de presse . . . . .	26
	Lettre type . . . . .	27
	Annexe 7 Autres Ressources . . . . .	29

## NOTE

Dans le but de ne privilégier ni le féminin ni le masculin au travers de ce document, nous avons pris la décision d'opter pour la règle de la majorité en tenant compte du groupe sexuel majoritaire dont il est question. Par exemple, nous parlerons des groupes de citoyennes en ce qui a trait aux femmes s'impliquant dans un projet de maison de naissance, puisqu'elles sont les plus nombreuses au sein de ces organisations. Ainsi, cela inclut aussi les hommes se mobilisant autour d'un tel projet. La règle de la majorité s'applique aussi en ce qui a trait aux professions (médecins, infirmières...).

## Préface

Nous tenons à remercier les femmes suivantes pour le partage généreux des expériences qu'elles ont vécues dans différentes régions du Québec :

*Lyne Castonguay, du Centre de maternité de l'Estrie*

*Catherine Gerbelli, sage-femme impliquée pour une Maison de naissance sur le Plateau Mont-Royal (Montréal)*

*Carole Pitre-Savard, de l'organisme Maison de naissance des Laurentides*

*De même que toutes les membres du Comité femmes-sages-femmes*

*Et un merci tout spécial à Geneviève Labelle, du Regroupement Naissance-Renaissance*

## INTRODUCTION

À travers le Québec, des femmes et des hommes se mobilisent pour l'humanisation des naissances, notamment par leur revendication pour l'accessibilité à la pratique sage-femme. Cependant, les démarches pour parvenir à l'implantation d'une maison de naissance sont souvent longues, difficiles et un manque d'informations quant aux stratégies à adopter est présent. Dans les pages qui suivent, le Regroupement Naissance-Renaissance (RNR) souhaite remédier à ce manque.

Le présent guide est destiné aux citoyennes et citoyens désirant se mobiliser pour avoir accès à la pratique sage-femme dans leur communauté. Il constitue un outil pour vous aider dans vos démarches auprès des divers acteurs concernés. Il a été réalisé grâce à la collaboration de femmes ayant élaboré elles-mêmes un projet de revendication de maison de naissance. Tout d'abord, vous y retrouverez les informations suivantes :



le caractère incontournable d'une maison de naissance ;



la mobilisation ;



la démarche de revendication.

À la fin du document, vous découvrirez des fiches pratiques, ayant pour but de vous accompagner tout au long de vos démarches, par des exemples plus concrets, tout en laissant une grande place à la spécificité de votre région et à votre groupe de citoyennes. Il faut tout d'abord avoir confiance en la cause que vous menez. Rappelez-vous que vous portez une vision de société qui représentera un bénéfice pour l'ensemble de la population.

# 1

## LE CARACTERE INCONTOURNALE D'UNE MAISON DE NAISSANCE

Les sages-femmes peuvent pratiquer au sein de trois lieux de naissance, selon le choix de la femme enceinte; c'est-à-dire à domicile, au centre hospitalier ou à la maison de naissance. Qu'est-ce qu'une maison de naissance? Le RNR propose la définition suivante :

- 1) « La Maison de naissance est un lieu où les femmes peuvent accoucher accompagnées par les sages-femmes qui y assurent des soins de maternité continus et complets.
- 2) La Maison de naissance est située dans un lieu physique distinct du domicile et du centre hospitalier, ce qui assure son caractère autonome et communautaire et en fait un lieu privilégié de développement de la pratique, de formation et de communication pour les sages-femmes.
- 3) La Maison de naissance est gérée par une direction d'administration indépendante qui relève de la direction du CSSS.
- 4) La Maison de naissance accorde une place importante à la communauté, aux femmes usagères et à leurs familles dans les orientations, l'organisation des soins et le fonctionnement de la Maison. »

Vous trouverez aussi quelques extraits du *Cadre de référence-Les Maisons de naissances au Québec* (avril 2000) à l'Annexe 1 qui vous donneront plus d'information sur les caractéristiques d'une « Maison de naissance ».

Les maisons de naissance telles que nous les connaissons sont présentement menacées au Québec. La nécessité de la formule actuelle est mise en doute par diverses instances gouvernementales. Face à cette remise en question, nous nous sommes demandées : désirons-nous absolument obtenir une maison de naissance ou bien est-ce seulement la pratique sage-femme qui nous intéresse? À cette question, les femmes ayant déjà élaboré un projet de maison de naissance sont unanimes : les maisons de naissance doivent demeurer et se développer.

### Les maisons de naissance représentent:



Un lieu communautaire aux couleurs des familles ;



Un lieu à l'image de la pratique sage-femme ;



Un lieu de formation.

## Bref rappel historique

Au début des années 80, les femmes et les familles ont revendiqué la légalisation de la pratique sage-femme parce qu'elles ne désiraient pas accoucher en milieu hospitalier. Durant les colloques « Accoucher... ou se faire accoucher » organisés par l'ASPQ (Association pour la santé publique du Québec), les femmes ont déploré la surmédicalisation de la naissance, c'est-à-dire la sur-utilisation de certains protocoles et interventions (épisiotomie, rasage, absence du père...). Ces pratiques médicales et le contexte hospitalier ne répondaient pas à leurs besoins. Les sages-femmes et les familles demandent donc la légalisation de la pratique sage-femme à domicile. C'est dans le cadre des projets pilotes, durant les années 1990, que sont apparues les maisons de naissance telles que nous les connaissons. À cette époque, ce projet transitoire constituait le compromis possible entre les pratiques médicales, en milieu hospitalier, et celles des sages-femmes, qui avaient pour lieu le domicile des femmes. Ce n'est qu'au fil du temps que les femmes, les familles et les sages-femmes ont réalisé le caractère incontournable des maisons de naissance; celles-ci répondaient réellement à des besoins présents au sein de la population : en offrant un lieu « consacré » à la naissance.

En 1999, la légalisation de la pratique sage-femme a enfin lieu, suite à de nombreuses années de lutte par le mouvement d'humanisation des naissances, au sein duquel cette pratique puise sa signification. Dans le cadre de la Loi sur les sages-femmes, les sages-femmes exercent leur profession en lien avec un CLSC (aujourd'hui CSSS), par l'établissement d'un contrat de services avec cette instance. Elles assistent l'accouchement des femmes dans le lieu que celles-ci choisissent (domicile, maison de naissance ou centre hospitalier), mais les suivis pré et post natal s'effectuent à la maison de naissance ou au domicile. Pour diverses raisons politiques et légales, ce n'est que depuis le printemps 2005 que l'accouchement à domicile est accessible aux femmes qui ont un suivi sage-femme en maison de naissance.

La maison de naissance représente donc un lieu incontournable pour les femmes, les familles et les sages-femmes. Combien retrouve-t-on de maisons de naissance à travers le Québec, en 2006? Les projets pilotes pour l'évaluation de la pratique sage-femme, précédant sa légalisation, ont mené à l'implantation de six maisons de naissance en 1994. Depuis, seulement une autre a été implantée dans la province. Pourtant, les listes d'attentes ne cessent de s'allonger au fil des ans, démontrant le désir de la population d'avoir accès à la pratique sage-femme. Malgré cela, l'inaccessibilité demeure une réalité pour de trop nombreuses familles encore à ce jour, qu'il soit question d'accouchements à domicile, en maison de naissance ou en centre hospitalier.

**En ce qui concerne la Maison de naissance Côte-Des-Neiges (Montréal) uniquement, environ 1 400 demandes sont reçues par année, pour une capacité de 300 suivis.**

**1986:** Instauration d'une maison de naissance dans le Grand Nord du Québec

- Puvirnituk Maternity/ Centre de santé Innulitsivik (Povungnituk)

**1994-1999:** Projets pilotes sur la pratique sage-femme, six maisons de naissance sont implantées à travers le Québec :

- Centre de Maternité de l'Estrie (Sherbrooke)
- Maison de Naissance Côte-Des-Neiges (Montréal)
- Maison de Naissance CLSC Lac-Saint-Louis (Pointe-Claire)
- Maison de Naissance Gatineau (Gatineau)
- Maison de Naissance Colette-Julien (Mont-Joli)
- Maison de Naissance Mimosa (Saint-Romuald)

**1999-2005:** Implantation d'une seule maison de naissance dans la province

- Maison de Naissance de la Rivière (Nicolet)]



<sup>1</sup>TRUDEL, Jonathan. « Recherche sage-femme désespérément », magazine *L'actualité*, mai 2006..

## Un lieu communautaire aux couleurs des familles

Ce que les femmes et les sages-femmes ont découvert avec l'implantation des maisons de naissance, c'est surtout un lieu ancré dans la communauté, créateur de liens entre les familles et les sages-femmes, et entre les familles elles-mêmes. La maison de naissance est un lieu communautaire, à l'image des familles qui la fréquentent; elle est un point d'ancrage, de contact et de solidarité, où les familles ont l'opportunité de se créer un réseau. Considérant la solitude souvent vécue par les femmes durant la période périnatale, les liens qui se tissent au sein des maisons de naissance sont indispensables pour le mieux-être de la population.

## Un lieu à l'image de la pratique sage-femme

Les maisons de naissance sont enracinées dans la communauté, à l'image du mouvement d'humanisation des naissances. Elles représentent aussi un lieu de « services » de première ligne pour la périnatalité qui promeut la santé des femmes. Les sages-femmes, dont vous trouverez la philosophie en Annexe 3, sont reconnues pour la spécificité de la relation qu'elles développent avec les familles, teintée de rapports égaux, tout en offrant une continuité des soins.

De plus, les évaluations de la pratique ont démontré que les sages-femmes n'utilisent que peu ou pas d'interventions telles que l'épisiotomie, les forceps, l'ocytocine, etc. lors des accouchements. En fait, la pratique sage-femme est centrée sur la normalité de l'accouchement et le respect du processus physiologique. Ces professionnelles croient en la capacité des femmes de mettre au monde leur enfant de façon naturelle et elles accordent une grande importance à la signification que cet événement représente dans la vie des familles. Les sages-femmes encouragent l'allaitement maternel; les taux d'allaitement sont d'ailleurs définitivement meilleurs chez les femmes ayant eu accès à la pratique sage-femme que celles ayant été suivies par un autre professionnel de la santé. Nous pouvons supposer que les facteurs favorables à de tels résultats sont entre autres : la qualité de la relation établie entre les sages-femmes et les familles et la continuité des soins; les pratiques axées sur la normalité et la physiologie de l'accouchement; l'influence du milieu communautaire que représentent les maisons de naissance; de même qu'un accouchement à l'extérieur du milieu hospitalier.

**Un récent sondage révèle que 24% des femmes désirent accoucher à l'extérieur des hôpitaux.**  
 – «Études sur les attentes des femmes en âge de procréer à l'égard des services de périnatalité», Recherches et sondages SOM commandés par le MSSS, juillet 2005

Bref, les maisons de naissance offrent des services périnataux complets pour les familles, toujours dans une perspective d'humanisation des naissances et de promotion de la santé. Les maisons de naissance sont un lieu à échelle humaine en opposition aux mégastructures des centres hospitaliers. Elles représentent donc encore aujourd'hui une réponse adéquate et pertinente aux besoins exprimés par les femmes du Québec. C'est un lieu à part entière, avec ses propres valeurs et son fonctionnement distinct. Ainsi, les maisons de naissance, agissant comme un « pont » entre le milieu hospitalier et le domicile, sont donc indispensables au réseau québécois de la santé. Elles favorisent le développement de l'accouchement hors centres hospitaliers, ce qui est nouveau et qui permet aux femmes de s'approprier leurs accouchements; il s'agit de donner naissance au cœur de sa communauté.

## Un lieu de formation

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) offre depuis 1999, un baccalauréat de quatre ans pour former les futures sages-femmes ; la première cohorte de neuf d'étudiantes a été diplômée en 2003. Ces études comprennent de nombreux stages réalisés sous l'aile des sages-femmes en milieu de pratique. Les maisons de naissance se présentent ainsi comme le lieu idéal de formation pour les futures sages-femmes, notamment parce qu'il est à l'extérieur du milieu hospitalier. Les étudiantes explorent alors la normalité de l'accouchement, de même qu'un milieu communautaire où des individus interagissent sur une base égalitaire. Les étudiants des autres corps médicaux (infirmières, médecins, obstétriciens, etc.) reliés à la périnatalité auraient d'ailleurs aussi avantage à explorer ce mode de pratique ; c'est-à-dire à effectuer des stages en maison de naissance, puisque leur milieu de formation ne leur permet pas toujours de comprendre la physiologie de l'accouchement. Actuellement, les futures sages-femmes expérimentent les pratiques en milieu hospitalier ; alors pourquoi est-ce que cet échange des savoirs ne s'effectuerait pas dans les deux sens ?

Bref, l'organisation des services et des soins périnataux dans les maisons de naissance est indispensable pour les familles, pour les sages-femmes, pour le réseau québécois de la santé, de même que pour les futurs professionnels de la santé. Les maisons de naissance contribuent au développement d'une culture de la naissance hors centres hospitaliers, ce qui est porteur de changements très positifs pour l'organisation des soins de santé en périnatalité.

## 2

## LA MOBILISATION



photo : RNR

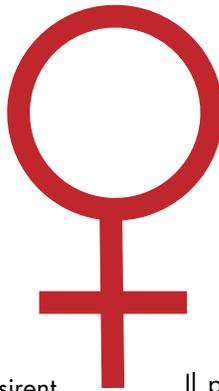
Réclamer une maison de naissance exige une solide mobilisation des citoyennes et des citoyens, puisque le gouvernement tarde à implanter de telles structures. La demande doit donc provenir de la population, et plus précisément des groupes de citoyennes qui revendiquent l'accès à ce lieu et à la pratique sage-femme. Diverses stratégies peuvent être utilisées dans le but de mobiliser la population : un appel à la mobilisation peut s'effectuer via les différents groupes communautaires de la région, ou encore par le biais des médias. En réalité, chaque région détient ses propres particularités et il s'agit d'utiliser ces couleurs spécifiques. Il est important de nommer les besoins des citoyennes, de les documenter et de cerner le portrait de sa propre région, afin de développer un argumentaire solide faisant valoir le projet. De plus, la créativité et l'originalité sont toujours bien utiles afin de susciter l'intérêt des gens. Le projet mené en est un de société ; il faut donc tenter de rejoindre l'ensemble de la population. Mais qui sont ces personnes ciblées pour la mobilisation et quelle place sont-elles invitées à occuper ?

## Les femmes

Selon les personnes rencontrées dans le cadre de ce guide, la voix des femmes est l'aspect central de la démarche de réclamation d'une maison de naissance. Les femmes sont les principales concernées par leur grossesse et leur accouchement; elles s'en souviendront d'ailleurs durant toute leur vie. Ainsi, en tant que principales intéressées, elles doivent avoir le choix du lieu où mettre au monde leur enfant.

Les femmes mobilisées sont généralement elles-mêmes en âge de procréer : ces personnes désirent avoir accès à la pratique sage-femme, elles y ont déjà eu accès, elles sont enceintes, elles ont des enfants... Bref, elles sont directement liées à la périnatalité et leur engagement provient d'objectifs personnels.

Il existe une dynamique particulière à l'égard de l'engagement des femmes. Comme la période de la grossesse, de l'accouchement et du congé de maternité habituellement un peu plus d'une année, on constate que les femmes s'investissent dans la démarche pour une période d'environ deux ans. Cela entraîne deux conséquences : le roulement des femmes au sein des comités, et donc, l'importance de consacrer du temps aux écrits



des actions et des stratégies menées. Il faut comprendre et respecter l'implication limitée de chacune, selon ses priorités personnelles, sans douter de l'impact qu'elles ont toutes au sein de leur réseau social respectif. Peut-être qu'une femme délaissera son implication intensive après un certain temps, mais celle-ci continuera tout de même à faire cheminer la cause dans son entourage. C'est en ce sens qu'il est dit que l'information transmise présente à elle seule une certaine autonomie. Il ne faut pas douter de l'impact du « bouche à oreille » !

Il peut être pertinent pour le comité qui se forme autour de la revendication d'une maison de naissance de créer une corporation à but non lucratif. Cela permet notamment de recevoir du financement, des dons et de développer un *membership* propre à l'organisme et à sa mission particulière. Vous trouverez d'ailleurs en Annexe 4, les informations relatives au budget d'un comité de citoyennes. Le conseil d'administration de cet organisme peut alors être composé de citoyennes présentant des intérêts pour la pratique sage-femme, sans qu'elles soient nécessairement des usagères potentielles d'une maison de naissance. Il s'agit de réunir et de mettre à profit les qualités et les habiletés de toutes et chacune pour le bien de la cause menée.

## Les hommes



Les hommes ont-ils leur place à travers la mobilisation entourant la revendication d'une maison de naissance? Dans les faits, jusqu'à présent, l'implication des hommes s'est plutôt faite discrète à travers les démarches connues de revendication de maisons de naissance. Les femmes rencontrées mentionnent que les hommes ont été peu impliqués dans les démarches et qu'il serait pertinent de revoir les stratégies de mobilisation à cet égard. Jusqu'à maintenant, peu d'hommes s'impliquent dans les comités; ils accompagnent davantage leur conjointe qu'ils participent aux mobilisations. Pourtant, les hommes sont concernés. De la même façon qu'ils prennent leur place dans tout ce qui concerne la naissance de leurs enfants, les pères ont leur place dans une démarche de revendication d'une maison de naissance. De plus, la pratique sage-femme est aussi bénéfique pour eux, puisqu'ils se trouvent eux-mêmes mieux habilités à accompagner leur femme tout au long de la grossesse et de l'accouchement, de même qu'ils se sentent plus aptes dans leur rôle de père, tel que le révèlent plusieurs témoignages<sup>2</sup>. Les sages-femmes abordent la grossesse et l'accouchement comme un processus physiologique et donnent aux pères une place qui leur est propre tout au long de cette étape importante de la vie de la famille. De même, de façon plus large, toute la population est concernée par la revendication d'une maison de naissance, puisque nous la positionnons comme un projet de société. Les hommes, comme pères et comme l'ensemble de la population, sont ainsi concernés par la démarche, tout en laissant une place centrale aux femmes qui sont les principales personnes touchées vis-à-vis de leurs propres accouchements.

<sup>2</sup>« Au cœur de la naissance », sous la direction de Lysane Grégoire et de Stéphanie St-Amand, Les éditions du remue-ménage, 2005.

## Les sages-femmes

Les sages-femmes ont évidemment une place au fil de la démarche de réclamation d'une maison de naissance, mais davantage comme collaboratrices que comme porteuses du projet. Bien sûr, elles sont des alliés de taille. De plus, la collaboration entre femmes et sages-femmes est historique. La réapparition des sages-femmes au Québec lors des années 70-80, découle des besoins et des demandes des femmes. Cela constituait alors, rappelons-le encore, une des alternatives que les femmes souhaitaient à la médicalisation de la naissance.

La collaboration avec les sages-femmes est essentielle, puisque la maison de naissance a été conçue au départ, pour reproduire le mieux possible l'accouchement à domicile que les sages-femmes accompagnaient avant la légalisation de leur pratique. L'expérience des dernières années nous a permis de constater que la maison de naissance, située hors centres hospitaliers, est le meilleur lieu pour préserver l'approche des sages-femmes. Cette approche, rappelons-le, assure une relation égalitaire, une vision globale, un respect de la physiologie de l'accouchement et une continuité des soins prodigués. Mentionnons par ailleurs que les sages-femmes gagneraient aussi à poser des actions de mobilisation de leur côté, toujours en concertation avec les femmes, puisqu'elles ont aussi la responsabilité du développement de leur profession et la défense et la promotion de leur pratique. Enfin, il s'agit de réunir les complémentarités de toutes et tous ; la réussite de la démarche en dépend.



photo : L'Iris Morissette

## L'importance de l'implication des femmes dans une maison de naissance

Pourquoi traiter de l'implication des femmes dans une maison de naissance, alors qu'une telle structure n'est pas encore existante dans votre région? Comme groupe de citoyennes, il est important que chacune soit consciente du contexte actuel des maisons de naissance au Québec afin d'orienter le projet pour qu'il préserve les acquis des dernières années. La réalité est que la spécificité de cette structure est présentement en péril en notre province, c'est-à-dire qu'un risque d'institutionnalisation de la pratique sage-femme est présent. Cela a pour danger d'anéantir l'aspect communautaire propre aux maisons de naissance et de

transformer fort possiblement la pratique, tel que cela a été le cas dans d'autres provinces et pays. L'engagement des groupes de citoyennes est ainsi nécessaire au sein des maisons de naissance afin de s'assurer que le lien privilégié entre femmes, familles et sages-femmes soit préservé. Les citoyennes sont donc invitées à s'engager activement au sein de la maison de naissance qui sera implantée dans leur région (par exemple, en déterminant ses orientations, en y organisant des activités, en se prononçant sur le fonctionnement de sa structure...), en collaboration avec les sages-femmes qui pratiquent en ces lieux. Cela débute dès maintenant, dès le commencement des démarches que vous entreprenez pour revendiquer une maison de naissance.

## UNE DEMARCHE DE REVENDICATION



photo : Organisme Maison de naissance des Laurentides

Quelle attitude faut-il adopter au moment de revendiquer une maison de naissance ? Cette question a suscité plusieurs échanges lors de l'élaboration du présent guide : *revendiquons-nous* ou *demandons-nous de façon collaborative* l'implantation d'une maison de naissance ? En fait, il s'agit d'utiliser ces deux approches tout au long de la démarche.

Premièrement, il faut comprendre que la revendication d'une maison de naissance est en quelque sorte une remise en question du fonctionnement actuel de la périnatalité, au Québec. En ce sens, la démarche touche des notions d'accessibilité, donc de justice sociale, nécessitant ainsi une attitude plus revendicative de nos droits comme groupe de citoyennes. Il faut tenir compte de la situation au sein de laquelle nos demandes s'insèrent : seulement une maison de naissance a été implantée depuis 1999, et ce n'est pas faute d'intérêts et de besoins exprimés par les femmes et les familles vis-à-vis de la pratique sage-femme. Les décideurs n'ont donc pas écouté la voix de la population, du moins jusqu'à maintenant ; et surtout, ils n'ont pas posé d'actions concrètes en ce sens. Les résistances demeurent concernant la pratique sage-femme et ce n'est surtout pas une question financière, malgré le discours que certains tentent de véhiculer. Les démarches de groupes de citoyennes sont donc essentielles pour faire entendre haut et fort leurs besoins, dans chaque région du Québec auprès des décideurs, afin qu'ils sachent qu'ils ont l'appui de la communauté. La population qui se trouve derrière eux leur apporte toute la légitimité d'aller de l'avant, ce qui est essentiel dans une société démocratique. Ainsi, l'élaboration du projet sera à l'image des besoins de la population.

La démarche de revendication que vous entreprenez touche plusieurs acteurs et se compose de différentes étapes. Par moments, il est utile de revendiquer ; en d'autres temps, il est plutôt préférable d'agir de façon collaborative. Bref, chaque chose en son temps ! Voyons tout d'abord les acteurs touchés par la démarche et ensuite, les différentes étapes de la réclamation.

### 3.1

## Les différents acteurs

« Ça prend tout un village pour faire du changement. »

Qu'entendons-nous par acteurs ? En fait, dans ce cadre-ci, les acteurs sont les personnes ou les organisations concernées par la démarche de revendication, et qui revêtent des rôles qui leur sont propres :

-  **la communauté;**
-  **les instances gouvernementales ou politiques;**
-  **les professionnels de la santé;**
-  **les médias.**

## La communauté

La communauté autour d'une maison de naissance comporte quatre sous-groupes :

- Les femmes et les familles qui souhaitent bénéficier des services de sages-femmes, représentées par un groupe de citoyennes ;
- Les acteurs directement concernés par la périnatalité (par exemple, les sages-femmes, les organismes communautaires, etc.) ;
- Les acteurs potentiels, selon les spécificités du projet (par exemple, la ville, diverses fondations, etc.) ;
- La population locale.

Ainsi, tous ces acteurs sont touchés par le projet de société auquel correspond une maison de naissance. Plus les démarches avanceront, plus le noyau de personnes mobilisées s'élargira. La démarche part des femmes et des familles concernées, et nous souhaitons qu'elle mobilise plusieurs acteurs, jusqu'à l'ensemble de la population locale. Il s'agit donc de sensibiliser le plus grand nombre possible d'individus et de groupes, à la cause menée. La force du nombre a un impact qui est non négligeable ! Il s'agit de créer des alliances et d'éveiller la communauté sur les besoins des familles vis-à-vis de la pratique sage-femme, en documentant tout d'abord ces besoins, et en partageant par la suite ces informations. Vous trouverez d'ailleurs en Annexe 5 un exemple de ce que peut contenir un document d'informations dédié aux différents acteurs ciblés.

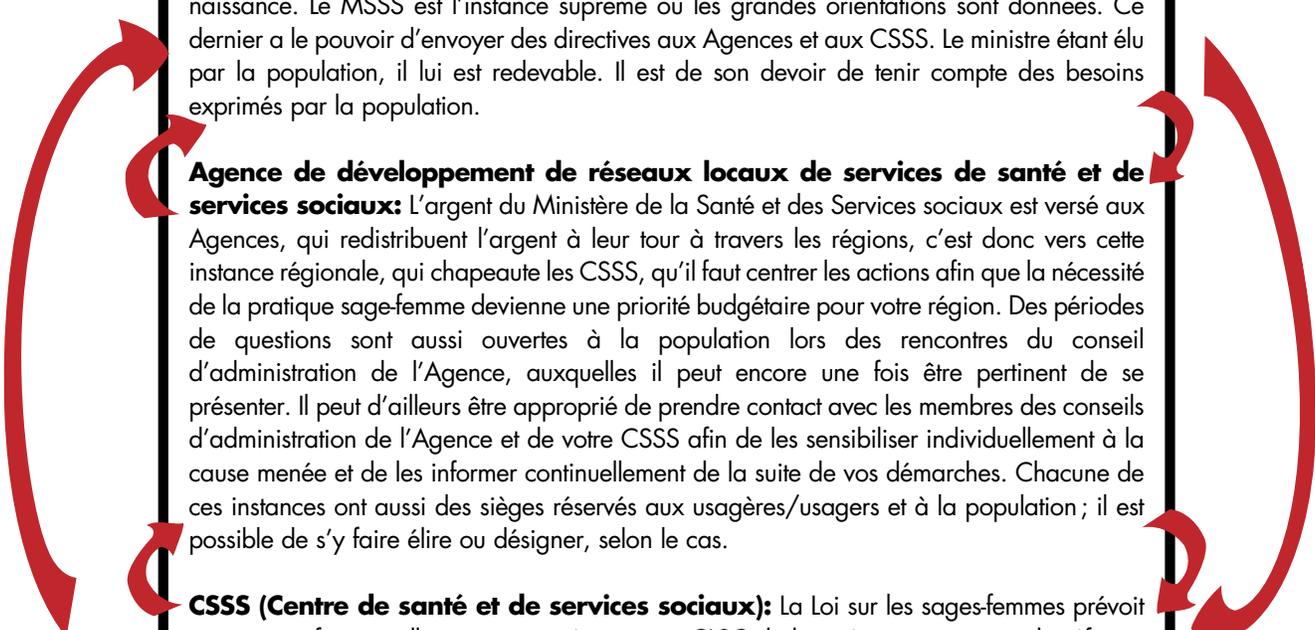


photo : Organisme Maison de naissance des Laurentides

## Les instances gouvernementales et politiques

*« Rappelez-vous de la maison des fous dans les douze travaux d'Astérix et dites-vous qu'à cœur vaillant, rien n'est impossible. »*

Différentes instances gouvernementales sont incontournables au fil de la démarche de revendication d'une maison de naissance. La structure actuelle du réseau de la santé et des services sociaux est la suivante :



**MSSS (Ministère de la santé et des services sociaux):** Les demandes aux deux instances précédentes ne suscitant pas toujours des réponses en faveur du projet revendiqué, des pressions à tous les niveaux doivent être entreprises et ce, jusqu'au ministère. De plus, ce dernier possède des fonds qui pourraient être fort utiles à l'implantation de maisons de naissance. Le MSSS est l'instance suprême où les grandes orientations sont données. Ce dernier a le pouvoir d'envoyer des directives aux Agences et aux CSSS. Le ministre étant élu par la population, il lui est redevable. Il est de son devoir de tenir compte des besoins exprimés par la population.

**Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux:** L'argent du Ministère de la Santé et des Services sociaux est versé aux Agences, qui redistribuent l'argent à leur tour à travers les régions, c'est donc vers cette instance régionale, qui chapeaute les CSSS, qu'il faut centrer les actions afin que la nécessité de la pratique sage-femme devienne une priorité budgétaire pour votre région. Des périodes de questions sont aussi ouvertes à la population lors des rencontres du conseil d'administration de l'Agence, auxquelles il peut encore une fois être pertinent de se présenter. Il peut d'ailleurs être approprié de prendre contact avec les membres des conseils d'administration de l'Agence et de votre CSSS afin de les sensibiliser individuellement à la cause menée et de les informer continuellement de la suite de vos démarches. Chacune de ces instances ont aussi des sièges réservés aux usagères/usagers et à la population ; il est possible de s'y faire élire ou désigner, selon le cas.

**CSSS (Centre de santé et de services sociaux):** La Loi sur les sages-femmes prévoit que ces professionnelles sont engagées par un CLSC de leur région, mais avec la réforme du système de santé, elles seront dorénavant reliées à un CSSS ; c'est donc à ce niveau qu'il faut centrer les démarches de partenariat. La population a le droit de se prononcer lors des périodes de questions ouvertes au public qui ont lieu au moment des rencontres du conseil d'administration du CSSS . Informez-vous à ce sujet auprès de la direction générale, car parfois il faut annoncer sa venue. Il est important de sensibiliser cette instance le plus tôt possible concernant la revendication d'une maison de naissance dans votre région. Il pourra donc être pertinent d'effectuer des pressions sur cette instance en temps opportuns.

Donc, ces différents lieux se présentent comme les trois instances gouvernementales principales que doit cibler la démarche de revendication d'une maison de naissance. Il s'agit de sensibiliser les acteurs de ces instances à la cause menée par le groupe de citoyennes, et par le fait même par la communauté, afin qu'ils soient convaincus de la nécessité d'implanter à la fois des services de sages-femmes et une maison de naissance dans la région visée. Le but est que chacun soit tenu informé des enjeux en cause et que les instances entendent la voix des citoyennes concernant leurs besoins, puis enfin, qu'ils comprennent l'essence de la pratique sage-femme (ses fondements, ses principes, sa philosophie).

Tel que nous l'avons abordé, il est important de joindre le plus d'alliés possible à la cause ; il en est de même au niveau politique. Les maires, les députés et les ministres sont élus afin de représenter la population, il faut donc utiliser le rôle que chacun possède pour que ces derniers expriment ce que les citoyennes revendiquent. En ce sens, les diverses instances

politiques doivent aussi être tenues informées de la démarche en cours et des besoins qui y sont exprimés. Profitez d'événements spécifiques, tels les campagnes électorales, pour faire entendre la revendication auprès de vos représentants et rencontrez les candidats de tous les partis pour les inviter à prendre position. Qui sait, peut-être seront-ils intéressés à intégrer votre revendication à leurs propres discours par la suite ! Chacun possède des intérêts reliés à cette cause, il s'agit de les mettre en valeur.

Les femmes qui ont déjà réalisé des démarches de revendication de maison de naissance mentionnent que pour mener à bien les démarches auprès des différentes instances, il importe de comprendre le contexte de réforme au sein duquel la revendication s'insère. Cela est nécessaire, afin de bien utiliser les leviers du système. Il faut documenter (recherches, statistiques, pétitions, etc.) les besoins auxquelles répondent l'implantation de services de sages-femmes et d'une maison de naissance, pour ensuite frapper aux bonnes portes.

## Les professionnels de la santé

La légalisation de la pratique sage-femme a été obtenue suite à de longues luttes et malgré l'opposition du corps médical. Bien sûr, les sages-femmes ont maintenant fait leur preuve, mais il se peut que certaines résistances demeurent, et surtout, une méconnaissance de la pratique sage-femme chez certains professionnels de la santé. Il serait donc important de vérifier le besoin d'informations des professionnels de la santé (médecins, gynécologues...) de votre région. Bien qu'ils pratiquent en périnatalité, le corps médical n'aborde pas la grossesse et l'accouchement comme un processus global, normal et physiologique. De plus, les professionnels de la santé ne sont pas formés pour accompagner les femmes comme le font les sages-femmes. Dans le cadre de leurs études, ceux-ci apprennent davantage les pathologies de la grossesse et de l'accouchement, qui font parfois naître en eux une certaine crainte envers la pratique sage-femme. Il se peut donc que des réserves soient énoncées vis-à-vis du fait que des femmes accouchent à l'extérieur des centres hospitaliers.

La nécessité des professionnels de la santé n'est pas à prouver. Ces derniers ont une place qui demeure indispensable en périnatalité, notamment pour les grossesses « à risque ». Leur champ de compétence devrait se situer à ce niveau, et celui des sages-femmes, auprès des grossesses dites « normales », en première ligne. Par la démarche de revendication, il est ainsi pertinent de s'allier à des médecins, tout comme à des gynécologues et à des infirmières, pour démontrer et faire valoir la complémentarité des professions. Après tout, une fois la pratique sage-femme et une maison de naissance implantées, l'objectif est que trois lieux de naissance soient disponibles pour les femmes et les familles : le domicile, la maison de naissance et l'hôpital. La collaboration entre les corps professionnels est ainsi un atout indispensable.

## Les médias

Les médias (radios, journaux et télévisions locales, de même que provinciales) sont quasi incontournables pour la sensibilisation de la population, et pour effectuer des pressions. Encore une fois, le but est de faire entendre le message du groupe de citoyennes qui revendique une maison de naissance. Cela est d'ailleurs le rôle des médias : informer la population. Ainsi, eux aussi détiennent des intérêts quant à la démarche de revendication. Il s'agit donc de les tenir informés de façon constante, voire de développer des liens amicaux avec certains journalistes, par le biais de communiqués fréquents, courts et simples et des appels téléphoniques personnalisés. À cet égard, ne négligez pas les journaux locaux ! En les contactant, non seulement vous aurez plus de chances d'être publiées, mais en plus, plusieurs élus les lisent pour prendre le pouls de leur circonscription. Bref, il faut être connus des médias par la cause menée et susciter la nouvelle par des informations qui en valent la peine. Certaines précautions doivent toutefois être envisagées, afin que nos sorties dans les médias n'entravent pas les alliances développées avec les différents acteurs, les instances gouvernementales et politiques.

Il peut être pertinent de nommer une porte-parole pour la revendication d'une maison de naissance dans votre région, à l'image des visages multiples qui se trouvent au sein du groupe de citoyennes. Il pourrait même s'agir d'un couple revendiquant une maison de naissance. Le but est qu'un visage et qu'un nom puissent être identifiés à la cause, qu'il s'agisse d'une personnalité connue ou non. Il est important que la porte-parole connaisse bien la revendication et qu'elle sache la documenter, afin d'être en mesure de répondre aux questions présentées par les médias et de présenter une information claire.

L'originalité et la créativité sont encore une fois des atouts, car ils éveillent souvent l'intérêt des médias, tout comme des lecteurs. À cet égard, développez une «couleur» spécifique à votre projet, identifiez vos porte-parole et vos collaborateurs,

présentez le lieu convoité pour l'implantation de la maison de naissance, etc., Tous ces éléments susciteront la curiosité et démontreront votre détermination. Il faut aussi être informés des événements de la région, afin d'utiliser des moments opportuns pour faire entendre la cause.

Il peut aussi s'avérer pertinent d'organiser des conférences de presse lors de moments clés. Un communiqué doit alors être rédigé pour les médias ; vous en trouvez un exemple en Annexe 6 Lors d'une conférence de presse, un porte-parole expose la nouvelle (des témoignages peuvent venir la compléter, ce qui est souvent apprécié) et des documents d'informations sont remis aux journalistes. En effet, il faut utiliser les temps d'antenne non pour confronter les différents acteurs, mais plutôt en orientant les informations vers les besoins des usagères et usagers.

## 3.2

### Les différentes étapes

*« Les seules luttes qu'on perd sont celles qu'on abandonne ! »  
Mères de la place de mai (Argentine)*

Dans la section 3.1, vous avez eu un aperçu des démarches en lien avec les différents acteurs. Dans la présente section, nous voulons signaler que les différentes étapes à mener sont interreliées et ne se déroulent pas toujours dans un ordre logique.

Logiquement, la direction du CSSS demanderait que soit élaboré un projet clinique; habituellement, une sage-femme prend la charge de cette étape. Il faut ensuite que le CSSS entérine le projet par l'entremise de son conseil d'administration ; cette instance appuie le projet pour qu'il soit accepté par l'Agence ; cette dernière, à son tour, doit vendre le projet au MSSS, afin que celui-ci endosse une part des frais reliés à l'implantation d'une maison de naissance. Si ces étapes sont reliées, c'est parce que ces instances sont elles-mêmes liées dans leur fonctionnement à l'intérieur du réseau de la santé et des services sociaux. À divers moments, chacune exerce des pressions sur les autres. Dans les faits, il est possible que l'Agence soit convaincue avant la direction générale du CSSS et que le projet clinique ne se rédige que plus tard... quand l'argent arrivera du MSSS! Le MSSS pourrait aussi décider d'implanter une maison de naissance dans une région et imposer sa décision à l'Agence et au CSSS. Tout est possible!

Ainsi, chaque région aura une histoire qui lui est propre. Les freins et les éléments facilitateurs rencontrés tout au long de la démarche seront probablement différents d'un endroit à l'autre. Ce que les régions ont en commun, c'est que tous les groupes de citoyennes doivent documenter dès le départ le besoin auquel la revendication correspond et doivent de plus s'allier au plus grand nombre d'acteurs possible.

Lorsque la revendication se fait bien entendre, évidemment la collaboration est de mise, mais il faut être patientes et persévérantes, puis se réjouir de chaque petite et grande victoire. Ne doutez pas de l'impact que vous laissez derrière vous et ayez confiance en vos actions.

## CONCLUSION

La démarche de revendication d'une maison de naissance demande de bien comprendre l'importance de cette structure et exige une mobilisation des femmes, des hommes et des sages-femmes. La démarche en tant que telle comprend certaines étapes interreliées, et concernent plusieurs acteurs : la communauté, les instances gouvernementales et politiques, les professionnels de la santé et les médias. Tous et chacun présentent des intérêts vis-à-vis du projet et ce sont sur ces aspects qu'il faut miser pour en arriver à des résultats concrets à l'égard de notre revendication. Les projets de maison de naissance se déroulent à un niveau régional, mais il est possible de rallier nos demandes à un niveau provincial. Le Regroupement Naissance-Renaissance (RNR) est un regroupement provincial d'organismes communautaires, qui lutte pour l'humanisation des naissances depuis vingt-cinq ans ; il soutient les actions régionales pour la revendication de maisons de naissance. Plus précisément, le RNR coordonne le Comité femmes-sages-femmes, qui pose des actions dans le but de promouvoir le choix des femmes par l'accès à la pratique sage-femme. Ainsi, il est possible de porter votre cause à un niveau provincial, pour revendiquer ensemble l'accessibilité à la pratique sage-femme et aux maisons de naissance, pour toute la population du Québec. N'hésitez pas à nous contacter !

Regroupement Naissance-Renaissance  
110, rue Ste-Thérèse, bureau 201  
Montréal, Québec H2Y 1E6  
Téléphone : (514) 392-0308  
Courriel : rnr@cam.org  
Site web : [www.cam.org/~rnr](http://www.cam.org/~rnr)

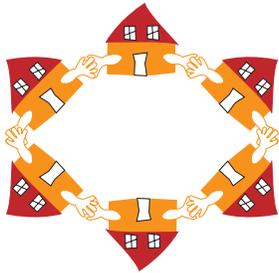
# Annexe 1

## FICHES PRATIQUES POUR UN GROUPE DE CITOYENNES

### Que veut-on?

Promouvoir l'humanisation des naissances, par le biais de la pratique sage-femme en maison de naissance.

Par où commencer...



**La mobilisation est le pilier de toutes revendications, y compris celle concernant une maison de naissance dans votre région. Au fur et à mesure que vous traverserez chacun des axes, gardez toujours à l'esprit que toutes les nouvelles personnes rencontrées sont potentiellement de nouvelles membres de votre groupe de citoyennes.**

## Fiche 1 :

Mobiliser des femmes et des familles autour de la revendication d'une maison de naissance.

- ✓ Former un groupe de citoyennes en interpellant les femmes et les familles démontrant un intérêt pour la pratique sage-femme et désirant s'impliquer activement (tous les citoyens et les citoyennes sont bienvenus) ;
- ✓ Incorporer votre groupe de citoyennes en tant que corporation à but non lucratif, afin d'être en mesure de recevoir des dons et de développer un membership ;
- ✓ Identifier et documenter les besoins des femmes et des familles par le biais de pétitions, de sondages, de recueil de témoignages, focus group, visite de groupes de femmes et de familles, recherche sur la pratique sage-femme etc.
- ✓ Conserver des écrits de vos actions afin de faciliter le suivi pour les nouvelles venues ;



### Questions :

- Dans votre entourage, qui semble promouvoir l'humanisation des naissances ?
- Quel nom avez-vous envie de donner à votre groupe, représentant les femmes et les familles qui revendiquent une maison de naissance ?
- Au sein du groupe de citoyennes, quelles sont les habiletés de chacune que vous pouvez mettre à profit (écriture, communication, contacts...) ?

## Fiche 2 :

Sensibiliser la communauté vis-à-vis des besoins des femmes, auxquels une maison de naissance répondrait.

- ✓ Identifier et contacter des acteurs directement concernés par la périnatalité : sages-femmes, organismes communautaires oeuvrant en périnatalité (maison de la famille, centre de femmes, marraines d'allaitement...), et récolter leur appui ;
- ✓ Développer des liens avec des groupes qui partagent vos préoccupations même s'ils ne se situent pas tous dans votre région (voir « Autres ressources », p.21) ;
- ✓ Rechercher la spécificité du projet que vous avez envie de mener : maison de naissance habitant un lieu patrimonial, maison de naissance regroupant sous le même toit des organismes intergénérationnels ou concentrés en périnatalité, etc. ;
- ✓ Identifier, contacter et sensibiliser des acteurs potentiels, selon la spécificité déterminée du projet de maison de naissance : Maison du patrimoine, Club Optimiste, la Ville, la Chambre de commerce... et récolter leur appui ;
- ✓ Sensibiliser la population locale par le biais des médias, de pétitions... et récolter leur appui ;
- ✓ Identifier et contacter des professionnels de la santé en faveur de l'implantation d'une maison de naissance, en commençant par ceux qui se trouvent dans vos réseaux, et récolter leur appui ;
- ✓ Contacter et sensibiliser des professionnels de la santé, en leur faisant parvenir des documents d'informations sur les besoins des femmes et des familles et sur la spécificité de la pratique sage-femme, et récolter leur appui ;
- ✓ Maintenir des liens constants avec les différents acteurs ciblés par le biais d'un groupe sur Internet, par envois courriels, par contacts téléphoniques, etc.

### Questions :

- Quels sont les organismes oeuvrant en périnatalité ou auprès des familles dans votre région ?
- De quelles couleurs voulez-vous teinter la maison de naissance de votre région pour qu'elle soit à l'image de la communauté au sein de laquelle elle s'insère ?
- Quels sont les acteurs pouvant être potentiellement intéressés à la revendication que vous menez, au travers de vos réseaux et selon la spécificité du projet que vous avez déterminé ?
- Par quels moyens avez-vous envie de toucher la population de votre région, comment désirez-vous le faire ?
- Autour de vous, quels professionnels de la santé (infirmières, médecins, gynécologues...) semblent ouverts à l'égard de la pratique sage-femme ?



# Fiche 3 :

Revendiquer une maison de naissance auprès des instances gouvernementales et politiques.

- ✓ Identifier, contacter et sensibiliser les membres du CA de votre CSSS, par la transmission d'informations sur les besoins des femmes et des familles et sur la pratique sage-femme ;
- ✓ Identifier, contacter et sensibiliser les membres du CA de votre Agence, par la transmission d'informations sur les besoins des femmes et des familles et sur la pratique sage-femme ;
- ✓ Présenter vos questions et votre revendication aux CA de votre CSSS et de votre Agence ;
- ✓ Contacter et sensibiliser le MSSS, les députés de l'opposition (parlement provincial), les députés locaux et les maires de votre région. Leur transmettre des informations sur les besoins des femmes et des familles, puis sur la pratique sage-femme ;
- ✓ Entretenir des liens constants avec les différentes instances gouvernementales et politiques par envois courriels ou postaux, par contacts téléphoniques, etc. ;
- ✓ Faire entériner votre projet de maison de naissance par les CA du CSSS et de l'Agence ;
- ✓ Obtenir des fonds pour l'implantation d'une maison de naissance dans votre région.

## Questions :



- Quels sont les noms et les coordonnées des membres de CA de votre CSSS et de votre Agence ?
- Quels sont les contacts que vous possédez au sein de votre CSSS, de votre Agence et du MSSS ?
- Quand ont lieu les rencontres des CA de votre CSSS et de votre Agence ; comment se déroule la période de questions de la population ?
- Qui sont les personnes clés à joindre au MSSS et comment pouvez-vous les joindre : ministre, attaché de presse, etc. ?
- Qui sont les députés de l'opposition intéressés au projet que vous menez et comment pouvez-vous les joindre ?
- Qui sont les députés de ma région, quels intérêts portent-ils envers la pratique sage-femme et comment pouvez-vous les joindre ?
- Qui sont les maires de ma région, quels intérêts portent-ils envers la pratique sage-femme et comment pouvez-vous les joindre ?
- Comment pouvons-nous exercer de la pression sur les CA du CSSS et de l'Agence ?
- Qui est intéressé à investir dans le projet de maison de naissance et dans le groupe qui le chapeaute ?

# Fiche 4 :

Faire entendre la revendication par le biais des médias

- ✓ Identifier, contacter et sensibiliser les médias locaux et régionaux, par la transmission d'informations sur les besoins des femmes et des familles et sur la pratique sage-femme ;
- ✓ Entretenir des liens constants avec les différents médias d'information par envoi de communiqués de presse, par contacts téléphoniques, etc. ;
- ✓ Organiser des conférences de presse afin de souligner les moments forts de la démarche de revendication ;
- ✓ Utiliser les espaces « courriers des lecteurs » et les « tribunes téléphoniques » ;
- ✓ Lorsque vous contactez les divers médias, rappelez-vous de faire tenir votre message principal dans une ou deux phrases que vous répétez à profusion.

## Questions :

- Quels sont les différents médias d'information au sein de ma région ?
- Quels sont les contacts que nous possédons dans les médias ?
- Quels journalistes nous semblent ouverts à la pratique sage-femme et à notre projet ?
- Quels messages trouvons-nous importants de livrer par le biais des médias ?
- Est-ce que nos voix sont bien représentées au travers des médias ?
- Quels moments sont opportuns pour des sorties à travers les médias ?



# ANNEXE 2

## EXTRAITS DU CADRE DE REFERENCE-LES MAISONS DE NAISSANCE AU QUEBEC (AVRIL 2000)

### 2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

À travers l'éventail des besoins locaux et régionaux, certains principes directeurs doivent être considérés et respectés. Ces principes devraient donc guider le promoteur dans la conception, dans le développement et dans l'actualisation d'un projet de Maison de naissance.

#### 2.1 Un portrait type

Un des principes de base d'une Maison de naissance est de s'adapter aux besoins de la région et de la clientèle. Dans ce sens, ce cadre de référence trace un portrait type d'une Maison de naissance et chaque promoteur devra s'adapter aux besoins de sa population.

#### 2.2 Une maison

Une Maison de naissance suppose logiquement l'idée d'une « maison ». Que ce soit un petit bâtiment ou une belle grande maison familiale, l'idée est de recréer une ambiance intime et de permettre aux familles de s'approprier l'environnement dans lequel elles vont accueillir leur enfant.

#### 2.3 Adaptée aux besoins des femmes et des familles

Nous le redirons à quelques reprises dans ce document, une Maison de naissance appartient avant tout aux familles qui en sont les utilisatrices. Offrir des services périnataux adaptés aux besoins des familles constitue donc la mission première des Maisons de naissance.

#### 2.4 Suivis complets

La pratique des sages-femmes se définit par une approche globale de la périnatalité. Les services d'une Maison de naissance doivent s'orchestrer de façon à offrir aux femmes/familles, non seulement des services pré, per et postnataux dans un esprit de continuité, mais aussi des activités et des occasions de rencontres et d'échanges.

#### 2.5 Implication et vie communautaire

La pratique des sages-femmes est une pratique communautaire dans laquelle la femme et sa famille occupent une place privilégiée. Les services sont définis en fonction des besoins des femmes et la Maison de naissance doit agir comme porte d'entrée et offrir un milieu de vie où les familles bâtissent l'environnement qui leur est propre et bénéfique.

#### 2.6 Le volume

Une Maison de naissance est une « maxi-maison » et non pas un « mini-hôpital ». Dans ce sens, un minimum et un maximum de suivis peuvent se faire par année pour respecter les notions d'intimité et préserver le caractère familial et convivial de la Maison de naissance.

#### 2.7 La clientèle

La Maison de naissance accueille la clientèle de femmes en bonne santé, dont la grossesse se déroule normalement. La Maison de naissance met l'accent sur le respect du processus physiologique de la naissance.

#### 2.8 La formation

Il est important de considérer que la formation de sage-femme se fait en grande partie par la transmission pratique du savoir, d'une sage-femme à son apprentie. Les Maisons de naissance collaborent à cet apprentissage dans le cadre de stages pratiques d'étudiantes sages-femmes, tout en respectant l'intimité et les besoins des femmes et des familles.

### 3. L'AUTONOMIE D'UNE MAISON DE NAISSANCE

Quel que soit son rattachement administratif, l'autonomie d'une Maison de naissance se situe à plusieurs niveaux : dans le champs de pratique des sages-femmes, dans les liens avec les partenaires, dans l'organisation interne et aussi dans le respect de l'autonomie des femmes et des familles.

Être autonome ne veut pas dire rejeter ou s'isoler du réseau de la santé. Cela veut plutôt dire assumer la définition des services sages-femmes en fonction des besoins des familles, prendre les responsabilités qui nous reviennent en respectant toujours la philosophie de la pratique des sages-femmes.

#### 3.1 Les recommandations ministérielles

Dans ses recommandations ministérielles sur la pratique des sages-femmes, le gouvernement du Québec mentionne son désir d'assurer une autonomie à la pratique des sages-femmes pour que celle-ci se développe en préservant son caractère distinct et spécifique :

La sage-femme est une praticienne autonome. En oeuvrant dans son champ de pratique, elle agit en toute autonomie et est entièrement responsable des gestes qu'elle pose. Elle peut exercer son pouvoir de décision quant à l'application et à l'exécution des actes cliniques qui relèvent de sa compétence sans la supervision ni sous l'autorité d'un autre professionnel.

La sage-femme doit être présente dans les groupes décisionnels. Des moyens doivent lui être fournis et des mécanismes doivent être prévus afin de lui donner accès aux ressources et aux établissements de soins de santé. Les ententes locales entre les différents acteurs ne doivent pas restreindre son autonomie et doivent être respectées.

La pratique de la sage-femme doit être régie par les lois de sa profession.

### 3.2 Les liens avec les partenaires

Les liens de collaboration et de partenariat avec le réseau (les partenaires, les centres hospitaliers) doivent être développés en respectant les notions d'autonomie et l'approche globale de la pratique sage-femme.

Ceci demande beaucoup de souplesse et d'ouverture de chaque personne, chaque équipe, chaque établissement, afin de créer un contexte de collaboration essentiel pour offrir des soins et des services sécuritaires et de qualité.

## 4. L'ASPECT COMMUNAUTAIRE

Bien qu'elle soit intégrée au réseau de la santé et des services sociaux et qu'elle fasse partie des services d'un CLSC, la Maison de naissance, de par sa clientèle et en accord avec la philosophie de la pratique des sages-femmes, est un lieu communautaire et développe un réseau qui lui est propre.

D'une part, les services qui sont offerts s'insèrent dans une complémentarité avec les différents groupes et organismes communautaires qui répondent aux besoins des familles dans une démarche de prévention et de promotion de la santé. D'autre part, la Maison de naissance donne aux femmes et aux familles la possibilité de créer un environnement toujours en mouvement, qui se dessine pour et par les familles qui partagent leurs expériences.

L'aspect communautaire se définit donc à plusieurs niveaux : dans les collaborations avec le réseau communautaire mais aussi dans la participation active des parents à la vie et au développement des services et des activités à l'intérieur même de la Maison de naissance.

### 4.1 Le réseau communautaire

La Maison de naissance doit faire directement partie du réseau communautaire en échangeant et en communiquant avec les autres groupes communautaires qui offrent des services complémentaires. Des rencontres régulières sont souhaitées avec les différents groupes, soit par le biais d'une table de concertation des organismes qui oeuvrent auprès des familles, soit par des rencontres d'échange planifiées selon les besoins, ou par d'autres activités de concertation et d'échange entre les partenaires.

La communication et la bonne compréhension entre les partenaires sont essentielles. Il est important, non seulement de pouvoir connaître les services et les activités de chaque groupe, mais aussi de connaître et de développer avec les groupes des mécanismes pour créer un pont solide qui assure aux femmes et aux familles une facilité d'accès et une continuité des services.

### 4.2 Un engagement envers la communauté

Bien que les Maisons de naissance aient été le seul chemin possible vers la reconnaissance de la pratique des sages-femmes, elles se sont développées à partir de groupes de femmes qui se sont investies pour créer un environnement qui réponde le mieux à leurs besoins. La Maison de naissance appartient dans ce sens aux femmes et aux familles qui choisissent d'y vivre leur expérience périnatale.

Des mécanismes doivent permettre aux familles de participer activement au développement des services, que ce soit par la mise sur pied d'un comité avisé, en créant un journal ou par l'organisation d'activités d'échange, d'éducation et de discussion pour les parents. Les femmes et les familles doivent pouvoir sentir qu'elles font partie de la VIE de la Maison de naissance, qu'elles en sont le coeur et que les soins et les services sont axés sur leurs besoins réels.

Un comité d'usagères et d'usagers est nécessaire et son développement doit être encouragé et supporté par l'équipe de la Maison de naissance. Étant donné la nature transitoire du passage à la maternité, l'équipe doit se pencher sur des moyens pour stimuler la longévité d'un tel comité afin d'assurer une permanence au comité, un lien continu et une relève.

## 5. LA PHILOSOPHIE

Une Maison de naissance est un lieu qui favorise le déroulement unique et naturel de l'enfantement dans un environnement et une atmosphère riches, créateurs et intimes favorisant l'émergence de la santé innée de chaque femme (qu'on appelle aussi l'« empowerment »).

À l'intérieur de cette Maison de naissance, nous devons donc retrouver des principes qui guident toutes les actions et tous les services en respectant la philosophie des sages-femmes du Québec.

Voici quelques-uns des principes qui doivent guider la pratique dans une Maison de naissance :

*Liberté et choix des femmes*

*Respect*

*Responsabilisation*

*Promotion de la santé globale*

*Continuité des services*

*Créativité*

*Intimité*

*Usage approprié de la technologie*

Pour appliquer la philosophie des sages-femmes dans toutes les étapes d'implantation, d'actualisation et de développement des services, une Maison de naissance doit respecter les aspects de promotion et de prévention de la santé, tels que décrits dans la Philosophie des sages-femmes du Québec.

Le document complet est disponible sur le site Web du RNR : [www.cam.org/~rnr](http://www.cam.org/~rnr)

# ANNEXE 3

## PHILOSOPHIE DE LA PRATIQUE SAGE-FEMME



Le Regroupement a précisé la philosophie qui caractérise particulièrement la pratique des sages-femmes au Québec et qui devrait rester la pierre angulaire de la profession dans les années à venir. En voici les éléments, tels qu'entérinés par l'assemblée générale en juin 1996.

\*\*\*

La pratique des sages-femmes est basée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

Les sages-femmes reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnels de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

Les sages-femmes respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.

La pratique des sages-femmes s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

Les sages-femmes encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnels de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

Les sages-femmes respectent le droit des femmes de choisir leur professionnel de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique du regroupement Les Sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

Les sages-femmes considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

Les sages-femmes considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

Les sages-femmes encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.

# ANNEXE 4

## BUDGET D'UN COMITE DE CITOYENNES

Voici un exemple des postes budgétaires d'un comité de citoyennes

### REVENUS

- Cotisations
- Dons
- Dons des députés
- Autres

### DEPENSES

- Communications
- Frais de bureau
- Frais de poste
- Téléphone/ Internet
- Taxes/ Permis (si incorporé)
- Comité
- Adhésion
- Frais de déplacement/ de représentation
- Remerciement
- Frais de caisse
- Divers

# ANNEXE 5

## DOCUMENT D'INFORMATIONS

Voici un exemple de ce que peut contenir un document d'informations destiné aux acteurs ciblés par la démarche de revendication d'une maison de naissance.

- Qu'est-ce que le comité d'usagères et usagers (ou groupe de citoyennes) ?
- Rapport d'activités
- Pourquoi l'implantation d'une maison de naissance dans notre région ?
- Appuis
- Dépliant du comité
- Dépliant « La sage-femme : une professionnelle de la santé qui répond à vos besoins », publication du MSSS
- Dossier de presse



# **ANNEXE 6**

## **Outils**

**Exemples basés sur les documents  
de l'organisme Maison de naissance  
des Laurentides**

# PÉTITION / LETTRE DE PRESSION

Ministère de la santé et des services sociaux  
1075, chemin Ste-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1S 2M1

Objet : Intégration de la pratique sage-femme/Développement des services  
de sage-femme dans la région des Laurentides

Considérant la volonté des femmes, des familles, des CSSS et de l'Agence de  
développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux,  
de la région des Laurentides, de favoriser l'intégration de la pratique sage-femme ;

Considérant l'iniquité des services dans la région ;

Considérant la loi sur l'intégration de la pratique sage-femme à l'intérieur du réseau  
de la santé et des services sociaux ;

Considérant les travaux réalisés à ce jour pour se positionner auprès du Ministère  
de la santé et des services sociaux comme région potentielle, ainsi que les suggestions  
décrites dans le document « Intégration de la pratique sage-femme » que vous avez  
reçu dernièrement ;

En conséquence nous vous demandons d'octroyer le financement intégral pour la création  
de la maison de naissances des Laurentides. Ainsi, nous pourrions profiter de leurs services  
et aussi préparer un lieu de travail pour les futures sages-femmes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués

Signature : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Pour une lettre de pression, la personne signe la lettre et l'envoie à l'acteur ciblée.

Pour une pétition, il faut prévoir un espace pour que les différents signataires inscrivent leur signature, leur nom en  
lettres moulées et leur adresse. Si vous le souhaitez, il est possible aussi que les signataires inscrivent leur profession.

# COMMUNIQUE DE PRESSE



MAISON DE NAISSANCES DES LAURENTIDES

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Des familles des Laurentides  
à l'Assemblée nationale  
pour réclamer de nouvelles maisons de naissance !

**Ste-Thérèse, le 15 juin 2005** – Le 25 mai dernier, des mères et des pères des Laurentides, accompagnés de leurs enfants, se sont rendus à Québec, à l'Assemblée nationale, réclamer l'ouverture de nouvelles maisons de naissance. En compagnie de Mme Louise Harel, porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, les représentantes de la Maison de Naissances des Laurentides et de la Coalition pour la pratique sage-femme ont demandé au ministre Couillard de respecter son engagement public, de février 2004, de « consolider et de développer » le réseau des maisons de naissance.

Elles ont déploré le fait que le gouvernement n'ait encore mis en place aucun plan de développement des services de sages-femmes et de maisons de naissance. Elles ont rappelé que, même si la loi, au Québec, permet aux femmes qui le désirent d'être suivies par une sage-femme durant leur grossesse et leur accouchement, bien peu d'entre elles ont réellement accès à ce service. 70 sages-femmes pratiquent actuellement dans 8 maisons de naissance à travers le Québec. Chaque année, des milliers de femmes, particulièrement dans la grande région de Montréal, sont refusées et attendent en vain sur d'interminables listes d'attente. Pourtant, l'Université du Québec à Trois-Rivières forme une quinzaine de nouvelles sages-femmes par année et plusieurs des finissantes de ce programme sont présentement sans emploi.

Depuis les projets pilotes en 1994 et la légalisation de la pratique sage-femme en 1999, une seule nouvelle maison de naissance a vu le jour en 2003 à Nicolet. Pourtant, d'autres projets de maisons de naissance dans les Laurentides, à Montréal (Plateau), à Québec (Limoilou) et en Montérégie ont déjà été présentés. « Dans les Laurentides, entre autres, il y a plus de 10 ans que la population réclame une maison de naissance. Bien que l'Agence de santé et des services sociaux ait priorisé le projet en décembre dernier, les budgets se font toujours attendre. » a souligné la présidente de la Maison de Naissances des Laurentides, Mme Carole Pitre-Savard.

En commission parlementaire, lors de l'étude des crédits en santé, la députée de Deux-Montagnes, Mme Hélène Robert, a rappelé au ministre Couillard que la région des Laurentides vivait un sous-financement vraiment incroyable avec une population en continuelle augmentation et que, au cours des 10 dernières années, la demande pour l'ouverture d'une maison de naissance avait toujours été constante de la part des groupes de femmes et des nouveaux parents. « S'il y a un endroit où les maisons de naissances sont une urgence, c'est bien dans les Laurentides. » a conclu Mme Robert.

Source : Carole Pitre-Savard , présidente, (coordonnées)

# LETTRE TYPE



## MAISON DE NAISSANCES DES LAURENTIDES

Lorraine, le 2 novembre 2004

Madame Denise Beaudoin  
Députée de Mirabel  
(adresse)

Objet : Aide financière 2004-2005

### **Madame,**

Depuis 1999, l'organisme Maison de Naissances des Laurentides multiplie les démarches auprès des autorités gouvernementales et régionales afin d'obtenir dans notre région l'accès aux services sage-femme et l'implantation d'une première maison de naissance. Notre organisme regroupe des femmes, des familles et des intervenantes qui sont convaincues de la nécessité d'un tel service dans les Laurentides et qui travaillent toutes bénévolement.

Ne recevant aucune subvention de l'Agence des services de Santé et des Services sociaux des Laurentides, nous avons réussi à poursuivre nos activités au fil des ans en grande partie grâce à la contribution financière des députés de la région. Nous sollicitons donc cette année encore une aide financière de \$500.00, ce qui nous permettra de continuer les démarches que nous avons déjà entreprises.

Les deux sages-femmes chargées de projet au CLSC Arthur-Buies ont terminé en juillet dernier la rédaction du document de mise à jour Déploiement des services sage-femme dans les Laurentides 2004-2007. Depuis septembre, ce document a été présenté aux diverses commissions de l'Agence des services de Santé et des Services sociaux des Laurentides, soit la Commission médicale régionale, la Commission infirmière régionale et la Commission régionale multidisciplinaire, dans le but d'obtenir leur avis. Il a également été présenté le 28 octobre dernier aux futures familles usagères de notre organisme. Une présentation au conseil d'administration de l'Agence aura lieu le 8 décembre prochain afin d'obtenir sa résolution pour acheminer officiellement le projet au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Nous sommes confiantes que cette fois-ci sera la bonne et que les femmes et les familles des Laurentides auront accès en 2005 à une maison de naissance sur leur territoire. Nous devons toutefois demeurer vigilantes et actives afin que le projet progresse dans le sens des attentes et des vœux des futures familles usagères.

Vous trouverez ci-joint une photocopie du document Déploiement des services sage-femme dans les Laurentides 2004-2007, la liste des membres de notre conseil d'administration, notre rapport financier 2003-2004 ainsi que nos prévisions budgétaires pour l'année 2004-2005. Si vous désirez d'autres informations, vous pouvez toujours me rejoindre au (450) 621-1854.

Nous sommes conscientes que vous êtes sollicitée de toutes parts, mais nous espérons que vous pourrez répondre à notre demande et soutenir à nouveau notre organisme afin que les familles de votre comté et de notre région puissent bientôt, elles aussi, avoir le choix, comme ailleurs au Québec, d'autres lieux de naissance.

En vous remerciant de porter attention à notre demande, veuillez agréer, Madame la Députée, l'expression de nos salutations distinguées.

Carole Pitre-Savard  
Présidente

p.j. Document Déploiement des services sage-femme dans les Laurentides 2004-2007  
Membres du conseil d'administration 2004-2005  
État des recettes et déboursés 2003-2004  
Prévisions budgétaires 2004-2005

# Annexe 7

## Autres ressources

- **Association pour la santé publique du Québec** : Depuis plus de vingt-cinq ans maintenant, la périnatalité constitue un dossier majeur pour l'ASPQ. Au fil des ans, l'association a travaillé très activement à la reconnaissance de la profession de sage-femme, à la publication d'un bulletin d'informations périnatales – Le Périscopop – à la création des prix Materna et Aurore-Bégin, à la publication du recueil Au Coeur de la naissance et enfin, à la sensibilisation et à l'animation du milieu en soutenant des comités régionaux de périnatalité. (site web de l'ASPQ)  
[www.aspq.org](http://www.aspq.org)
- **Comité d'usagères-usagers la Sage-Famille** (Centre de maternité de l'Estrie)  
<http://www.sagefamille.org>
- **Maisons de naissance :**
  -  **Centre de maternité de l'Estrie (Estrie)**  
[http://www.clsc-sherbrooke.qc.ca/textes/te\\_maternite.html](http://www.clsc-sherbrooke.qc.ca/textes/te_maternite.html)
  -  **Centre de santé Innulitsivik (Kativik)**  
Téléphone : (819) 988-2957
  -  **Maison de naissance Côte-des-Neiges (Montréal-Centre)**  
<http://www.clsc-cote-des-neiges.qc.ca/cdn/maisonde.htm>
  -  **Maison de naissance CLSC Lac-Saint-Louis (Ouest de Montréal)**  
Téléphone : (514) 697-1199
  -  **Maison de naissance de Gatineau (Outaouais)**  
<http://www.synapse.net/~clsc/naturel.htm>
  -  **Maison de naissance Colette-Julien (Bas Saint-Laurent)**  
Téléphone : (418) 775-3636
  -  **Maison de naissance des Laurentides (Laurentides)**  
<http://www.maisonsnaissances.ca>
  -  **Maison de naissance Mimosa (Chaudière-Appalaches)**  
<http://www.mimosa.qc.ca>
  -  **Maison de naissance de la Rivière (Mauricie et Centre du Québec)**  
Téléphone : (819) 293-5861

● **Groupe Maman** : Le Groupe MAMAN a été fondé en 1996 par des femmes ayant accouché avec l'assistance d'une sage-femme dans le cadre des projets-pilotes en maisons de naissance. Les valeurs promues par ses membres se fondent sur la reconnaissance de la grossesse et de l'accouchement comme processus naturels et comme expériences appartenant aux femmes et aux familles.

Le Groupe MAMAN est un organisme militant et de défense de droits, notamment du droit des femmes de donner naissance à leur enfant dans l'environnement de leur choix, avec l'assistance qu'elles souhaitent et de la façon qui leur convient. Ses activités sont d'ordre politique, mais également d'information et de sensibilisation.

Le Groupe MAMAN anime la **MAMANliste, groupe de discussion sur Internet** dédié à la périnatalité. Des femmes, des sages-femmes et quelques hommes, y prennent la parole, que ce soit pour de l'échange d'idées, des débats, de la concertation d'actions ou pour prendre des nouvelles de tous les horizons périnataux. Plusieurs profitent de l'expérience des colistières pour trouver réponse à des questions bien concrètes liées à la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, le maternage ou au bébé.

**Le Groupe MAMAN rend son site Internet disponible pour toute action de revendication** liée à sa mission. Ainsi, les groupes réclamant les services des sages-femmes dans leur région peuvent y afficher une page d'information, une pétition, une lettre d'appui ou toute autre information soutenant leur action. N'hésitez pas à entrer en contact avec nous pour toute question, conseil ou soutien pour vos actions de revendication. (Lysane Grégoire, Groupe MAMAN)

Téléphone : 514-738-4145

Courriel : [info@groupemaman.org](mailto:info@groupemaman.org)

Site web : [www.groupemaman.org](http://www.groupemaman.org)

- **Regroupement les sages-femmes du Québec**  
<http://www.rsfq.org>

## **MISSION DU RNR**

*Le regroupement naissance-renaissance, organisme féministe provincial d'action communautaire autonome, agit comme force de changement social pour l'humanisation de la période périnatale en faisant reconnaître les droits, le pouvoir et l'engagement des femmes dans tous les aspects de leur expérience périnatale.*



**Regroupement**  
**Naissance Renaissance**

Adresse : 110, rue Ste-Thérèse, bureau 201  
Montréal, Québec H2Y 1E6  
Téléphone : (514) 392-0308  
Courriel : [rnr@cam.org](mailto:rnr@cam.org)  
Site web : [www.cam.org/~rnr](http://www.cam.org/~rnr)